

Le vaccin vivant atténué contre l'influenza

Live attenuated influenza (flu) vaccine

Qu'est-ce que le vaccin vivant atténué contre l'influenza?

Le vaccin vivant atténué contre l'influenza est préparé à partir de virus de la grippe affaiblis. Il protège contre l'infection par les virus de la grippe et est administré sous forme de vaporisation nasale. Le vaccin ne protège pas contre d'autres virus qui provoquent des rhumes ou la gastroentérite (vomissements et diarrhée). En plus du vaccin vivant atténué contre l'influenza, plusieurs vaccins antigrippaux inactivés sont offerts en Colombie-Britannique. Les vaccins inactivés sont faits de virus de la grippe morts ou de parties de virus et sont administrés par injection. Pour en savoir plus, consultez [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#). Ils sont approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins contre la grippe se donnent habituellement à partir d'octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Vous trouverez des renseignements sur la prise de rendez-vous pour vous faire vacciner sur le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique à www2.gov.bc.ca/gov/content/health/managing-your-health/immunizations/flu/fr.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Le vaccin contre la grippe est disponible gratuitement et recommandé pour toutes les personnes âgées de 6 mois et plus. Les enfants âgés de moins de 2 ans devront recevoir le vaccin antigrippal inactivé administré par injection. Le vaccin vivant atténué contre l'influenza ou un autre vaccin contre la grippe est particulièrement recommandé pour les personnes risquant de tomber gravement malades si elles contractent la grippe. Parmi celles-ci, il y a :

- tous les enfants de 2 à 4 ans inclusivement

- les enfants de 5 à 17 ans atteints de certaines maladies, dont :
 - les troubles cardiorespiratoires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme léger ou modéré, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique
 - les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer ou l'anémie
 - les troubles de santé causant des difficultés respiratoires, de la déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves ou de la moelle épinière, ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires
 - les enfants souffrant d'obésité sévère

les enfants autochtones peuvent présenter un risque accru de maladie grave causée par la grippe en raison des inégalités de santé découlant du colonialisme.

Les enfants de 5 à 17 ans qui vivent avec des personnes risquant fortement de tomber gravement malades si elles contractent la grippe devraient également recevoir le vaccin. La liste de ces personnes figure dans la fiche [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#).

Les adultes âgés de 18 à 59 ans ayant une peur intense des aiguilles peuvent également recevoir le vaccin vivant atténué contre la grippe s'ils ne veulent pas recevoir le vaccin antigrippal inactivé. Toutefois, le vaccin antigrippal inactivé est recommandé pour

les adultes, car il offre une meilleure protection contre l'infection grippale que le vaccin vivant dans ce groupe d'âge.

Comment ce vaccin est-il administré?

Le vaccin vivant atténué contre la grippe est administré sous forme de pulvérisation dans les deux narines. Les enfants de 9 ans ou plus n'ont besoin que d'une seule dose. Les enfants de 2 à 8 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe doivent recevoir deux doses à quatre semaines d'intervalle. La deuxième dose les protège mieux.

Quels sont les avantages de ce vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre la grippe, une infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Le vaccin vivant atténué contre la grippe contient des virus de la grippe affaiblis. Il peut causer des symptômes grippaux légers, mais beaucoup plus faibles que ceux dus à une réelle infection grippale. Ces symptômes peuvent comprendre un écoulement nasal, une congestion nasale, de la toux, un mal de gorge et de la fièvre.

Voici d'autres symptômes :

- des maux de tête
- une perte d'appétit
- de la faiblesse
- des courbatures
- des frissons
- des vomissements
- des douleurs abdominales
- de l'irritabilité

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex. de l'Advil®) peut être administré pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas administrer d'AAS (p. ex. de l'Aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour en savoir plus sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il faut rester à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin. Dans des cas extrêmement rares, une réaction allergique potentiellement fatale nommée anaphylaxie se produit après la vaccination. On l'observe chez moins d'une personne sur un million. Les symptômes sont l'urticaire, des difficultés respiratoires ou le gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres, que votre fournisseur de soins de santé peut traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, composez le **9-1-1** ou le numéro du service des urgences de votre région.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il se produit plus souvent après une infection. Dans de rares cas, il peut également se manifester après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ une personne vaccinée sur un million.

Signalez toujours à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Après avoir reçu le vaccin contre la grippe, il est possible qu'on communique avec vous pour participer à une étude de surveillance de l'innocuité des vaccins. Pour en savoir plus sur l'étude, veuillez consulter <https://canvas-network.ca/fr/>.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin vivant atténué contre la grippe?

Les enfants de moins de 2 ans et les personnes enceintes, ou qui prévoient de le devenir, ne devraient pas se faire administrer ce vaccin.

Consultez votre fournisseur de soins de santé si votre enfant :

- a un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical
- souffre d'asthme grave ou a une respiration sifflante
- a déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à l'une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner)
- a été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les 8 semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée
- doit prendre de l'Aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux

Ceux qui prévoient avoir des contacts avec une personne au système immunitaire très affaibli, comme un patient ayant subi une greffe de moelle osseuse dans les deux semaines après avoir été immunisé, devraient plutôt se faire administrer le vaccin inactivé contre la grippe. Si ces contacts peuvent être évités, ils peuvent recevoir le vaccin atténué.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection des voies respiratoires causée par le virus de l'influenza. Les personnes atteintes de la grippe courent le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés. Le virus peut également se propager lorsque vous touchez de minuscules gouttelettes

provenant de la toux ou d'un éternuement sur une autre personne ou sur un objet, puis si vous vous touchez les yeux, la bouche ou le nez avant de vous laver les mains.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

On conseille aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 119 The Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites Web suivants :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les aînés devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)
- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#)



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/health-library/healthlinkbc-files ou votre bureau de santé publique local. Pour obtenir des renseignements ou des conseils non urgents sur la santé en C.-B., consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.